

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 24 AOUT 2016

Étaient présents : Marie-Hélène MARCEL, Michel AUBRY, Guy BARRÉ, Jean-Luc FRANCELLE, Sylvie LEFEVRE, Sébastien DUFRENOY, Maryse-Corinne ROSE, Paolo MARCELLO, Sylvie PLATERIER-SOBO, Catherine CATHELY-WANTHIEZ, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nathalie PETIT, Pierre DURAND

Étaient représentés : Youssef AMARA par Guy BARRÉ
Éric VILLIERS par Jean-Luc FRANCELLE
Cindy FACQUEUR par Corinne ROSE
Claude COCHET par Michel AUBRY
Jean-Noël LECOINTE par Pierre DURAND
Madeleine MARSEILLE par Marie-Hélène MARCEL
Karine PAGEAU par Paolo MARCELLO
Sabrina REMOND par Sylvie LEFEVRE
Patrick LIEBART par Sébastien DUFRENOY
Kathia SAUTEREAU par Sylvie PLATERIER SOBO

Sébastien DUFRENOY est désigné secrétaire de séance

Ordre du jour :

- 1- **Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 22 juin 2016**
- 2- **Finances – Budget 2016 - DM 2**
- 3- **Ressources humaines**
 - 3.1 – **tableau des effectifs**
 - 3.2 – **apprentissage – heures supplémentaires**
- 4- **Patrimoine**
 - 4.1 – **vente de la « ferme Defrance »**
 - 4.2 – **convention d'utilisation d'un bâtiment communal par le Département**
- 5- **Police Municipale – port du gilet pare-balles**
- 6- **Informations diverses**
- 7- **Questions diverses**

1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 22 juin 2016

Madame le Maire soumet le compte-rendu au vote de l'assemblée.

Contre : 5 (P. Durand, J.N.Lecoïnte, N.Petit, C.Wantiez, C. Bourdelle-Patrice) **Pour : 18** (Pour Ailly simplement)

2 – Finances – Budget 2016 – DM2

Madame le Maire passe la parole à Michel AUBRY qui détaille la décision modificative à l'assemblée. Compte tenu des recettes nouvelles annoncées pour 2016 :

1 – Taxe additionnelle aux droits enregistrements sur les mutations (TADÉM)

L'arrêté du 01/08/2016 attribue 48 343,86 € à la commune alors qu'il était prévu 40 000 € au BP 2016. Le surplus de 8 343,86 € est à inscrire en recette de fonctionnement, au compte 7381

2 - Les amendes de police attribuées pour l'aménagement du tourne à gauche de la zone commerciale n'avaient pu être inscrites en reste à réaliser au compte administratif 2015 puisque leur montant n'était pas connu. Il est attribué la somme de 20 760 €. Cette recette est à inscrire à la section d'investissement du budget au compte 1332

3 - Travaux à l'école maternelle : Guy BARRÉ présente le résultat de l'appel d'offre.

Sont retenus :

Lot 1 – VRD / Gros-Œuvre – Espaces Verts – Clôtures	Peter Marcel	74 211.35 €
Lot 2 – Ossature et charpente bois	HRCB	32 026.45 €
Lot 3 – Couverture étanchéité	Moronvalle + Option 1 bac acier 3 649.60 €	26 173.13 €
Lot 4 – Menuiseries extérieures serrurerie	AM3D	37 793.80 €
Lot 5 – Cloisons / Doublages menuiseries intérieurs - Plafonds	Menuiserie 2DS	34 606.27 €
Lot 6 – Revêtements de sols et muraux en carrelage	Sanisol	5 130.75 €
Lot 7 – Revêtements de sols souples et peinture + Option peinture mur et boiserie salles de repos, tisanerie et	Salomon Griffon bureau 1 870.44 € HT	8 998.34 €
Lot 8 – Plomberie chauffage traitement d'air	Philippe Girard	32 566.81 €
Lot 9 - Electricité – Courants Forts – Courants Faibles – Alarme	Cynergie	21 136.94 €
TOTAL H.T		283 163.88 €

Guy BARRÉ précise que le projet a évolué depuis septembre 2015. En effet, la commission « Patrimoine » a retenu le fait qu'il serait dommage de ne pas profiter de ces travaux pour corriger des désordres existants dans cette école. En effet, la grosse fuite qui existe depuis longtemps dans les sanitaires des petits ne peut être parfaitement réparée du fait qu'il n'y a pas de vide sanitaire à cet endroit. Il devient urgent de changer les portes d'entrée et d'en profiter pour installer un rideau métallique protecteur. Il serait également utile de remplacer le plafond de la salle de repos car il est en placo sur gitage bois par un plafond isolé avec intégration d'un éclairage modernisé. Enfin, la laverie libérée par la cantine pourrait être aménagée en cuisine, la cuisine devenant une salle de travail pour les ATSEM et de réunion pour l'équipe enseignante. Tous ces travaux ont donc été intégrés à l'appel d'offres et représentent une somme de 57 701 €. Il restera à programmer la réfection de la toiture terrasse d'ici 2 à 3 ans.

Michel AUBRY estime qu'il faut faire ces travaux et ainsi, terminer la modernisation entamée depuis 2008.

Le total des travaux était estimé à 372 240.00 € TTC.

Le résultat de l'AO s'élève à 302 367.28 € TTC, soit une économie de 69 872.72 € qui paie les travaux supplémentaires

Madame le Maire, soumet au vote la réalisation des travaux de l'école maternelle, ainsi que les options.

Contre : 5 (P. Durand, J.N.Lecointe, N.Petit, C.Wantiez, C. Bourdelle-Patrice) **Pour : 18** (liste Pour Ailly simplement)

Il y a donc lieu de modifier les prévisions budgétaires comme suit :

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011 Charges à caractère général	29 103.86 €	c/ 7381 TADEM	8 343.86 €
<i>c/ 615 232 Réseaux</i>	8 343.86 €		
<i>c/ 6288 Fonds amorçage</i>	20 760.00 €		
023 Virement à la section d'investissem.	- 20 760.00 €		
TOTAL	8 343.86 €	TOTAL	8 343.86 €

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
2031 – Frais d'étude	18 500.00 €	021 Virement de la section de fonction.	- 20 760.00 €
2313 - Travaux	- 18 500.00 €	1332 Amendes de police	+ 20 760.00 €

D'autre part, il est nécessaire d'acquérir 1 vélo pour le policier municipal pour 287.50 € et 1 tondeuse pour l'équipe technique pour 690 €. Ces dépenses seront prises sur les crédits prévus au BP 2016 à la place du groupe électrogène.

Madame le Maire met la DM2 au vote de l'assemblée.

Contre : 5 (P. Durand, J.N.Lecoïnte, N.Petit, C.Wantiez, C. Bourdelle-Patrice) **Pour : 18** (liste Pour Ailly simplement)

3 – Ressources humaines

3.1 – Tableau des effectifs

Point reporté à une prochaine séance

3.1 – Apprentie – heures supplémentaires

Madame le Maire explique que la commune emploie actuellement une apprentie en comptabilité. Celle-ci peut être amenée à effectuer des heures supplémentaires en raison des nécessités de service. C'est pourquoi elle demande au conseil municipal de délibérer sur la rémunération des heures supplémentaires réalisées. **Accord unanime**

4 – Patrimoine

4.1 – Vente de la « ferme Defrance »

Madame le Maire rappelle que la ferme Defrance est en vente depuis 2012. Aujourd'hui, elle a reçu 2 propositions d'achat :

- 1^{ère} proposition : 103 500 € net vendeur (ferme + dépendances + terrain soit 4250 m²)
- 2^{ème} proposition : 122 500 € net vendeur (ferme + dépendances + terrain soit 6442 m²)

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter la 2^{ème} proposition
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces utiles à cette vente

Contre : 5 (P. Durand, J.N.Lecoïnte, N.Petit, C.Wantiez, C. Bourdelle-Patrice) Abstention : 1(S. Dufrenoy) **Pour : 17**

4.2 – Convention d'utilisation d'un bâtiment communal par le Département

Madame le Maire explique que le Conseil Départemental aimerait pouvoir utiliser, à titre gratuit, une salle de l'Espace Accueil Enfance afin que les services de la PMI puissent y réaliser les bilans médicaux des élèves de l'école maternelle. Les locaux qu'ils occupent actuellement ne sont plus adaptés. **Accord unanime**

5 – Police Municipale – Port du gilet pare-balles

Madame le Maire explique qu'afin de protéger au mieux les deux policiers municipaux, il convient de les équiper individuellement en gilet pare-balles. En conséquent, elle propose au Conseil Municipal d'approuver le port par la Police Municipale du gilet pare-balles, suivant la dangerosité des missions exercées.

Abstention : 5 (P. Durand, J.N.Lecoïnte, N.Petit, C.Wantiez, C. Bourdelle-Patrice)

Accord unanime

6 – Informations diverses

Agrandissement de l'hôtel de ville – Appel d'offres en cours d'analyse – Les résultats bruts semblent très favorables.

Rentrée scolaire – la 3^{ème} classe est prête. Mr le DASEN viendra certainement compter les élèves le jour de la rentrée.

PLUi – Le 21 juin dernier, la CCVN a transmis le 2d atlas qui ne reprend pas l'intégralité des observations faites sur le 1^{er} atlas. De plus, le règlement se résume à quelques feuilles peu détaillées ou trop restrictives, suivant les cas. Par exemple, il est dit que les couleurs vives sont interdites. Qu'est-ce qu'une couleur vive ? C'est sujet à interprétation.

Autre exemple, seules les toitures à 2 pentes sont acceptées pour les habitations principales. Il est grand temps de vivre avec son temps. Alors que la CCVN construit des bâtiments avec des toits de toutes les formes (voir la crèche), par le PLUi, elle l'interdirait aux habitants ! Ce n'est pas acceptable.

Devant la multiplicité des observations à faire, Madame le Maire propose au conseil municipal de réaffirmer l'importance de respecter la délibération du 5 novembre 2012 qui a donné à la CCVN la compétence « élaboration d'un PLUi » à la condition que le PLUi reprenne l'intégralité des travaux du PLU d'Ailly-sur-Noye. **Accord unanime**

7 – Questions diverses

Question de Youssef AMARA : Lors de chaque réunion du conseil municipal, Monsieur DURAND se montre très pointilleux sur les questions de légalité. Sans cesse, il se rapporte au Code Général des Collectivités Territoriales. Or, aux assemblées générales de la Communauté de Communes du Val de Noye nous ne l'entendons jamais alors que le registre de délibérations n'est jamais mis à la signature des conseillers, des points sont régulièrement ajoutés à l'ordre du jour, les documents ne sont jamais transmis... Monsieur Durand, comment expliquez-vous votre attitude ?

Pierre DURAND répond qu'il n'a pas à se justifier.

Question de Paolo MARCELO : Madame le Maire, pouvez-vous nous expliquer comment les mesures de sécurité ont-elles été prises pour les représentations du son et lumière.

Madame le Maire informe que cette année le son et lumière a dû mettre en place des grilles ERAS, afin de clôturer l'ensemble du site. Des bénévoles de l'association gardent toutes les entrées, des fouilles et des palpations sont faites par une société extérieure. La commune a dû mettre en place de grosses pierres à l'entrée afin de protéger la file d'attente. De plus nous avons la présence des gendarmes ainsi que des militaires en civil. Enfin, lors de la sortie du spectacle la rue Sadi Carnot est mise en sens unique de 23h à 00h.

Observation de Christine BOUREDELLE PATRICE qui signale que le quartier de l'ancien Intermarché est de plus en plus négligé et que le bâtiment est occupé le soir par des jeunes. Madame le Maire explique qu'elle suit de très près ce problème. Elle ajoute qu'elle ne comprend pas les propriétaires du bâtiment qui le laisse à vau-l'eau.

Séance levée à 22h03